



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2019-09-006

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **DDCSPP 18**

18-2019-09-09-002 - MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, (3 pages)

Page 3

DDCSPP 18

18-2019-09-09-002

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES,

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Bourges, le 09 septembre 2019

Benoit LEURET  
Directeur

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur départemental de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1-269 du 27 mars 2018 portant délégation de signature, au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, à monsieur Benoit LEURET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat suivantes :

- 104 : Intégration et accès à la nationalité française ;
- 129 : Coordination du travail gouvernemental
- 134 : Développement des entreprises et régulation ;
- 147 : Politique de la ville ;
- 157 : Handicap et dépendance ;
- 163 : Jeunesse et vie associative ;
- 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ;
- 183 : Protection maladie ;
- 206 : Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ;
- 303 : Immigration et asile ;
- 304 : Inclusion sociale et protection des personnes ;
- 333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (action 1 et action 2) ;

Recettes et dépenses de l'Etat relatifs au FNAVDL (Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement) ;

Vu l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Centre Administratif Condé – 2 rue J. Rimbault – CS 50 001 – 18013 BOURGES CEDEX - ☎ 02.48.67.36.95 - 📠 02.36.78.37.99.

## Décide

Article 1 : Délégation de signature est conférée à Monsieur Arnaud BONTEMPS, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher, pour la totalité des programmes susvisés.

Article 2 : Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur et de l'agent mandataire susvisé, sont désignés comme mandataires pour les programmes signalés, les agents suivants :

- **M. Frédéric AVRIL**, secrétaire général, pour la totalité des programmes susvisés.
  - **Mme Dominique AULAGNER**, inspecteur principal CCRF, pour les programmes relevant de son service.
  - **M. Eric BERGEAULT**, conseiller technique pédagogique supérieur jeunesse, pour les programmes relevant de son service.
  - **Mme Chantal BERTHET**, attachée d'administration pour le programme 333.
  - **M. Philippe FRERY**, inspecteur de la jeunesse et des sports, pour les programmes relevant de son service.
  - **Mme Camille TORRES**, inspecteur de la santé publique vétérinaire, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, pour les programmes relevant de son service.
- Mme Nathalie SANEROT**, inspecteur de la santé publique vétérinaire, ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les programmes relevant de son service.
- **Mme Béatrice VINCENT-MILLERET**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, pour les programmes relevant de son service.
  - **M. Laurent CLOUP**, ingénieur interministériel, pour le programme 333, action 1 pour l'engagement des lignes relatives à l'informatique et dans la limite des montants trimestriels accordés qui lui sont notifiés.

Article 3 : Délégation de signature pour saisir et valider des actes dans CHORUS formulaire (validation d'un formulaire ou d'une fiche communication), dans CHORUS DT (validation des frais de déplacement des agents pour formation, réunion ...), dans ESCALE (validation des actes vétérinaires), est conférée à :

**Mme Virginie LAUNAY** : secrétaire d'administration, ministères des solidarités et de la santé, en qualité de valideur CHORUS pour la totalité des programmes susvisés sauf BOP 134 ; 206 et 333 ;

**Mme Christine LECAS** : secrétaire d'administration, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en qualité de valideur CHORUS pour les programmes 134 ; 206 et 333 ;

**Mme Elodie CADORET**, adjoint administratif, ministères des solidarités et de la santé, en qualité de valideur CHORUS pour la totalité des programmes susvisés sauf BOP 134 ; 206 et 333 ;

**M. Serge MONTMASSON**, attaché d'administration, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en qualité de valideur CHORUS, pour les programmes 134 ; 206 ; 333 ;

**M. Nicolas BARBAUD**, technicien, ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour le programme 206;

Article 4 : Délégation de signature pour approuver les factures des mandataires judiciaires à la protection des majeurs protégés (BOP 304), est conférée à :

**Mme Délizia FLOQUET** : adjoint administratif, MTES;

**Mme Virginie LAUNAY** : secrétaire d'administration, ministères des solidarités et de la santé;

Article 5 : Délégation de signature pour approuver les factures concernant l'aide sociale d'Etat (BOP 177) est conférée à :

**Mme Virginie LAUNAY** : secrétaire d'administration, ministères des solidarités et de la santé;

Article 6 : demeurent réservés à la signature du préfet du Cher ou du directeur départemental dans la limite de sa délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public quel qu'en soit le montant,
- les engagements juridiques des budgets opérationnels de programme régionaux imputés sur les titres 3,5 et 6 dont le montant est supérieur à 90 000 €.

Article 7 : les décisions antérieures sont abrogées.

Article 8 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA) du département du Cher.

Le directeur départemental de la cohésion  
sociale et de la protection des populations,

***SIGNE***

Benoit LEURET